



Séance plénière du 19 février 2018

**« ADOPTION DU SCHEMA REGIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI) »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Pierre ALLORANT, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

Si l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation demeurent des compétences de l'Etat, le SRESRI<sup>1</sup> est désormais inscrit dans le Code l'Education et a pour mission de présenter une vision ambitieuse partagée, en articulation avec les autres schémas régionaux, en particulier le SRADDET, en cohérence et en coordination avec les collectivités territoriales. Le CESER a abondamment travaillé sur ces problématiques notamment dans son rapport « Enseignement Supérieur et Recherche en Région Centre-Val de Loire et liens avec ses territoires » de décembre 2016, et dans sa contribution au SRESRI adoptée en décembre 2017. Il se félicite de retrouver nombre de ses conclusions et recommandations au sein du document présenté par le Conseil régional.

Le paysage universitaire français a été profondément modifié depuis deux décennies (processus de Bologne 1999), plaçant les universités, désormais autonomes mais fragilisées dans leur équilibre budgétaire, dans la double obligation d'excellence internationale et d'ancrage territorial. Dans ce contexte de concurrence exacerbée et de concentration des investissements les plus lourds (Investissements d'Avenir), préserver des enseignements de proximité doit rester une mission de service public et une chance d'accomplissement pour les jeunes de la région Centre-Val de Loire, une possibilité d'accéder à un haut niveau de qualification. Cette mission d'irrigation des territoires contribue à l'égalité des chances, mais ne doit pas obérer la capacité des universités d'Orléans et de Tours et de l'INSA de postuler à de grands projets internationaux de recherche, en coopération étroite avec les

---

<sup>1</sup> Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation.

grands organismes présents en région, tant l'ouverture internationale, la mobilité entrante et sortante des étudiants et des enseignants-chercheurs et les partenariats sont indispensables.

Le CESER tient d'emblée à saluer l'effort conséquent et la politique volontariste de la collectivité régionale dans ces domaines, action d'autant plus indispensable que l'Etat accompagne dorénavant principalement le développement et l'équipement des très grands campus.

Le CESER salue également la qualité du schéma, fruit d'une large concertation en amont, même si les entreprises, tout au moins au niveau des branches, ont regretté de ne pas être mieux consultées en dehors des pôles de compétitivité, alors que l'amélioration de l'articulation entre recherche publique et recherche privée demeure une des pistes de progression régionale. Le lien avec les *French Tech* (Mame à Tours et le LabO à Orléans) et avec les pôles de compétitivité aurait ainsi pu être davantage souligné.

Les principaux enjeux sont clairement identifiés et les fiches actions matérialisent la volonté d'agir concrètement, puis d'évaluer l'impact des politiques publiques mises en œuvre.

Les thématiques sont très nombreuses, aussi l'avis, à l'instar des débats des commissions, se concentrera sur quatre sujets majeurs :

1. le devenir des sites déconcentrés,
2. la couverture du territoire régional en formations de professionnels de santé
3. les moyens d'assurer une qualité de vie étudiante
4. L'opportunité de plus fortement communiquer sur les atouts des sites universitaires régionaux, de travailler les vecteurs d'amélioration de leur attractivité, aux yeux des lycéens de la région pour les licences, des étudiants à l'échelle nationale pour l'entrée en master, des étudiants étrangers pour le doctorat.

Concernant les sites départementaux déconcentrés, principalement liés à l'université d'Orléans à l'exception de celui de Blois, le document pointe à juste titre les risques que font peser les difficultés financières à la fois des collectivités territoriales et des établissements. L'enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle indispensable d'aménagement du territoire régional, en particulier à destination du Berry et de l'Eure-et-Loir, et de tremplin social pour les bacheliers de famille modeste, qui à défaut, n'accéderaient pas aux études supérieures. Cette mission s'ajoute à celle que jouent dans ces sites déconcentrés les formations spécialisées articulées au tissu économique local, rôle excellemment assumé par les 6 IUT qui contribuent à un écosystème favorable au développement territorial.

En effet, les bacheliers qui n'habitent pas les deux nouvelles métropoles méritent de disposer réellement du droit à entreprendre des études supérieures longues, puis à les poursuivre en master, voire en doctorat. Un renforcement de l'articulation avec les universités « mères » d'Orléans et de Tours élargira le vivier des deux universités, sans nuire à l'attractivité de leur recrutement naturellement national, en particulier grâce au développement de l'apprentissage, facteur différentiel devenu majeur grâce à l'implication de la Région.

En revanche, le schéma ne dit pas comment pérenniser le financement de cette mission d'aménagement du territoire, comment mieux répartir cet effort entre les acteurs ni comment compenser le surcoût inévitable de moindres effectifs, de personnels et de locaux supplémentaires. Le CESER rappelle que son rapport récent sur la structuration territoriale de l'Enseignement Supérieur en Centre-Val de Loire avait mis en lumière les menaces qui pèsent sur le financement contractuel par les collectivités locales, touchées par les baisses de dotation et par la reconfiguration des compétences opérée par la loi NOTRe.

Ce rapport a par ailleurs confirmé que, grâce à un encadrement resserré, les taux de réussite en premier cycle à Bourges et à Châteauroux en Sciences humaines et sociales (droit, économie, histoire...) sont supérieurs à ceux d'Orléans, en dépit d'attendus sociaux moins favorables.

Or, l'objectif relevé dans son ambition quantitative des « 75 000 étudiants en 2025 » passera aussi par un accès renforcé et de proximité à la réussite universitaire, facteur d'épanouissement personnel et de formation citoyenne, meilleur brevet contre le chômage et facteur décisif de développement durable dans une société de la connaissance.

Le SRESRI insiste, à juste titre, sur « l'ardente obligation » de la coopération régionale entre tous les acteurs. Outre que la collectivité régionale est pleinement dans son rôle en défendant l'intérêt public dans le périmètre régional, cette mise en cohérence des forces et la concertation de tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche n'entrent pas en contradiction avec la nature même de l'université, par essence ouverte aux échanges et coopérations avec la communauté scientifique mondiale (des centaines d'accords avec des universités étrangères, des milliers d'étudiants étrangers reçus et des cursus dans lesquels un séjour Erasmus est obligatoire), et encore davantage du fait des archives ouvertes et de la publication en ligne. Comme dans le domaine hospitalo-universitaire, s'appuyer sur le potentiel régional ne signifie en rien se couper des réseaux de recherche interrégionaux ou internationaux, c'est à l'inverse se renforcer pour mieux irriguer le territoire, au service du bien-être de ses habitants.

Précisément, le constat avéré de la gravité de la désertification médicale des 5/6<sup>e</sup> du territoire régional, récemment pointé par le rapport de la Cour des Comptes de novembre 2017, est pris en considération dans le SRESRI. À ce titre, le CESER salue le dispositif « ambition PACES » (en cours d'élaboration par le rectorat) à destination des lycéens du Cher et de l'Indre et suggère de l'étendre dès que possible à des lycées d'Eure-et-Loir, dernier département français en densité médicale, et à des établissements d'éducation prioritaire (REP et REP+) de Blois, de Tours et d'Orléans, unique métropole régionale française touchée par la pénurie de médecins généralistes référents.

Ce dispositif, centré sur les futurs bacheliers, prendra tout son sens et mérite d'être prolongé par l'expérimentation d'une PACES déconcentrée. Le schéma l'évoque, sans préciser où. L'assemblée plénière du CESER a adopté à la majorité, en décembre dernier, le principe d'une PACES déconcentrée à Orléans. L'hypothèse d'antennes à Bourges et à Chartres a été évoquée, ce qui ne saurait surprendre au moment où Angoulême, Pau, Torcy, Vichy, et bien d'autres villes moyennes françaises en disposent déjà, et où d'autres, comme Périgueux, en réclament pour la rentrée universitaire 2018.

Toutefois, le CESER estime préférable de proposer dans un premier temps une expérimentation disposant du maximum de chances de réussite et préservant l'indispensable égalité des étudiants devant le concours. En effet, en-dehors de la faculté de médecine de Tours, seul le campus d'Orléans dispose d'une Bibliothèque Universitaire scientifique adaptée, d'étudiants aguerris de 3<sup>e</sup> année de Licence ou de master, au sein du Collegium Sciences et Techniques, aptes à encadrer les étudiants de PACES dans l'apprentissage et la révision des matières principales inscrites dans la maquette pédagogique : biologie, physique, chimie, etc.

L'universitarisation en cours de l'Institut Régional de Formation des Masseurs-Kinésithérapeutes sur le campus orléanais peut également fournir des tuteurs, déjà passés pour nombre d'entre eux par la PACES de Tours et connaissant de l'intérieur ses exigences et son rythme de travail.

Enfin, des étudiants de la faculté de médecine de Tours, originaires du Loiret (ils représentent le contingent de bacheliers le plus nombreux), pourront assurer ce tutorat, indispensable complément des cours magistraux déjà dispensés en visioconférence à Tours. Partout en France, les sites des facultés de médecine précisent que le tutorat consiste en un soutien facultatif utilisant internet et les réseaux sociaux (respectivement « tHarmo » et Youtube à Tours par exemple), facilitant l'usage des cours photocopiés et ponctué par des séances, soit en présentiel, soit en visioconférence participative avec

les étudiants, selon leur choix. Universités également réputées en Santé, Montpellier, Bordeaux, Créteil affirment sur leurs pages d'accueil que « l'égalité des chances est assurée » et les « résultats comparables quel que soit le site » où étudient les candidats, site principal ou antenne. C'est bien cette exigence fondamentale qui milite pour réserver cette expérimentation de PACES délocalisée à un site déjà doté également de puissants laboratoires scientifiques travaillant dans le domaine de la Santé, de la Biologie, de la Biochimie, et d'enseignants-chercheurs aptes à être des référents pour les étudiants, ce qui n'est pas le cas des autres chefs-lieux départementaux du Centre-Val de Loire.

Notre région, la plus gravement menacée en terme de santé publique par les carences du maillage territorial en professionnels médicaux et paramédicaux, ne ferait en cela qu'expérimenter à son tour ce que la Nouvelle Aquitaine, l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes ou les Pays de la Loire, bien mieux dotés, ont fait, en dernier lieu Poitiers à Angoulême en septembre 2016 et Bordeaux à Pau en septembre 2017.

Les freins sont nombreux et l'amélioration de la situation passe certainement par un bouquet d'actions qui permettra de mettre en œuvre tous les leviers, à chaque niveau : sensibilisation des lycéens les plus éloignés de l'ambition d'entreprendre de longues études médicales en milieu rural et dans les quartiers de politique de la ville, PACES de proximité, augmentation du *numerus clausus* pour élargir le vivier (le nombre de 350 a été avancé dans la contribution de décembre 2017), fidélisation des internes dans la région Centre-Val de Loire, renforcement des stages sur tout le territoire, universitarisation des formations paramédicales, montée en puissance des chefs de clinique et des Praticiens Hospitaliers au CHRO, tout ce dispositif renforcera le CHU Centre-Val de Loire, fonctionnant en véritable réseau régional, et le potentiel scientifique et de rayonnement de la faculté de médecine régionale de Tours. Cette structuration régionale des formations de Santé, naturellement pilotée par la faculté de médecine de Tours, trouverait opportunément son inscription au sein de la COMUE.

Concernant la Gouvernance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en région Centre-Val de Loire, le schéma proposé apparaît complexe. Le CESER s'interroge : une solution pragmatique ne consisterait-elle pas à faire de la COMUE, élargie à tous les acteurs du post-bac et de la Recherche, ouverte aux collectivités territoriales et dotée d'un conseil scientifique stratégique, l'instance de concertation et de mise en œuvre, en complémentarité avec le COS CVL ? À défaut, le risque est fort de voir des doublons et des décisions redondantes, ou a contrario des décisions discordantes et paralysantes.

De même, la valorisation de la recherche en Région Centre-Val de Loire est rattachée à la SATT<sup>2</sup> Grand Centre qui dispose d'un siège social à Clermont-Ferrand et de 6 antennes (Clermont-Ferrand, Orléans, Tours, Poitiers, La Rochelle, Limoges). Si cette organisation a pu avoir du sens, les dernières évolutions réglementaires en termes de régions et de COMUE interrogent sur sa pérennité. Ne serait-il pas aujourd'hui plus pertinent que l'Etat réaménage le périmètre des SATT en tenant compte de celui des nouvelles Régions, ce qui permettrait la création d'un SATT régionale mieux ciblée sur les forces et atouts de la recherche en Région Centre val de Loire, en lien étroit avec ses pôles de compétitivité et ses clusters.

Afin de rendre la région attractive et d'inverser les flux d'étudiants tout en améliorant leurs conditions de vie et d'étude, donc leur réussite, la priorité doit être donnée à l'élévation du niveau d'exigence de la qualité de vie étudiante : élargissement des horaires des Bibliothèques Universitaires (dispositif Noctambu), se doter d'une véritable stratégie de construction de logements accessibles en partenariat avec le CROUS dans une véritable politique stratégique et ambitieuse, assurer la

---

<sup>2</sup> SATT : Société d'Accélération du Transfert de Technologie.

qualité de l'alimentation dans les restaurants universitaires, rendre compatible études et un travail salarié de qualité, mettre en réseau les sites universitaires grâce à la mobilité, assurer l'accès le plus large à la santé et à la pratique sportive, de loisir comme de compétition.

Seules ces améliorations concrètes permettront de nourrir des campagnes de communication, en particulier à destination des lycéens de l'Île-de-France.

A cet égard, l'apprentissage dans le supérieur ne devra surtout pas être présenté comme un pis-aller à destination des décrocheurs, mais tout au contraire pour ce qu'il est : une voie professionnelle d'excellence, y compris en master, attractive par l'indépendance financière qu'elle offre aux jeunes et par la qualité de l'insertion qui la suit.

Plus largement, la COMUE devrait être chargée de la communication à l'égard des partenaires internationaux, actuels et potentiels. La région continuerait à mobiliser les lycéens du territoire, et à coordonner la communication des établissements vers les régions et départements voisins : Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire en priorité pour l'université de Tours, franges limousines, auvergnates et nivernaises pour Châteauroux et Bourges, Normandie pour Chartres, Yvelines, Essonne et Seine-et-Marne pour Orléans. La qualité de vie étudiante, en particulier l'accès facilité au logement, à la culture, aux activités sportives, à des transports cadencés et bénéficiant de l'expérimentation de la gratuité, constitueraient des vecteurs de communication très convaincants, singulièrement à l'égard des bacheliers ou étudiants franciliens, à l'heure où les capacités d'accueil des universités de la région capitale sont saturées et où nos relations avec le Grand Paris sont à redéfinir à travers le SRAD-DET. Démocratisation de l'accès aux services publics dans tout le territoire régional, coopérations renforcées des acteurs, amélioration de la qualité des logements, de l'alimentation, de la santé et des mobilités, insertion vers un emploi durable : le SRESRI rejoindrait ainsi les préoccupations prioritaires des habitants du Centre-Val de Loire.

Vote :

Pour : 79

Contre : 10

Abstentions : 5

Avis adopté à la majorité.

A blue ink signature, appearing to be 'Eric CHEVEE', written in a cursive style.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE

